

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2020

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Florent FAVRE, Adrien CHEVALLET, Michaël STEHLIN, Adjoint, Laurent NAZAIRE, Christophe TRABICHET, Marlène BONDAZ, Céline CHEVALLET, Sylvain ROCHY, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ, Sophie CHATELAIN, Carole CURSAT.

Absents : Ghislain TRABICHET, Julien CHATELAIN

Secrétaire de séance : Sophie CHATELAIN

Les comptes rendus du 13 décembre 2019 et 12 février 2020 sont approuvés à l'unanimité.

I – PROMESSE DE BAIL CAP VERT ENERGIE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'installation d'appareils pour mesurer les débits par la société Cap Vert Hydro Energie (CVHE) sur le torrent Le Brevon, sur lequel la société développe un projet hydroélectrique. Un appel à manifestation d'intérêts pour ce projet hydroélectrique a été passé dans un journal local, seule la société CVHE a répondu à cet appel.

La Commune a par ailleurs sollicité l'assistance de SYAN'EnR sur ce dossier.

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de promesse de bail emphytéotique transmis par la société CVHE, qui a pour objet de régler les termes et conditions dans lesquelles la Commune de Vailly s'engage à donner bail emphytéotique pour les terrains nécessaires à l'implantation de la future prise d'eau de la centrale hydroélectrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que la validation définitive de la promesse de bail n'interviendra qu'après la prise en compte des observations formulées par la commune de Vailly, charge Madame le Maire de faire procéder aux modifications nécessaires de la promesse de bail, donne tout pouvoir à Madame le Maire pour accepter la version finale de cette promesse de bail et l'autorise à la signer.

II – CONVENTION AVEC LE SYANE POUR IMPLANTATION D'UN SOUS RÉPARTITEUR OPTIQUE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SYANE a engagé le déploiement d'un réseau fibre optique très haut débit, dans le cadre de la compétence dont il bénéficie. Pour ce faire, il est nécessaire d'installer une armoire de rue sur la parcelle communale cadastrée section C n° 600 (Place de la Mairie), créer des canalisations souterraines et déployer la fibre optique dans ces canalisations.

Madame le Maire donne ensuite lecture du projet de convention transmis par le SYANE, qui a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières d'un droit d'usage de l'emprise nécessaire pour ce déploiement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'implantation du coffret Place de la Vogue sur la parcelle cadastrée section C n° 152, l'emplacement initialement proposé n'étant pas judicieux, accepte les termes de la convention à intervenir entre le SYANE et la Commune de Vailly et autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

III – PAIEMENT HEURES SUPPLÉMENTAIRES ÉLECTIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par la secrétaire de mairie pour le paiement de ses heures supplémentaires effectuées dans le cadre des élections d'une manière générale. Considérant que la rémunération des travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales est, pour les agents de catégories B et C, assurée en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder le versement d'IHTS pour les heures effectuées à l'occasion des consultations électorales au bénéfice du titulaire du grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

IV – MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AUX CANDIDATS ELECTIONS MUNICIPALES

Madame le Maire propose que l'utilisation des salles communales soit accordée à titre gratuit pour la campagne électorale des municipales 2020, comme cela a toujours été le cas lors de précédentes élections, à l'ensemble des candidats qui en feraient la demande. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette proposition.

V – ORGANISATION DES ELECTIONS MUNICIPALES

La composition du bureau et les permanences du bureau de vote sont mis en place pour le premier tour du 15 mars prochain.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Point sur PLUi-H : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite au refus de la Commune des Gets de voter l'arrêt du PLUi-H, un nouveau conseil communautaire est programmé le 10 mars prochain pour évoquer cette question.

Recensement de la population : le recensement de la population est terminé depuis le 20 février, tout s'est bien passé pour les agents recenseurs. Sophie Rochy et Frédéric Lortsch sont remerciés pour leur travail, en coordination avec Corinne Bidal.

Ce conseil municipal étant le dernier de la mandature, Madame le Maire remercie le Conseil Municipal pour sa collaboration et son travail pendant ces 6 années durant lesquelles chacun a apporté ses compétences, sa bonne humeur, sa disponibilité, ce qui a permis d'avancer dans la confiance et la sérénité.

Compte tenu des échéances électorales, il n'est pas fixé de date pour la prochaine séance du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h00.

Le Maire,

Yannick TRABICHET

